

**ÉRIC LANOUE**

## **L'ÉCOLE À L'ÉPREUVE DE LA GUERRE**

**VERS UNE TERRITORIALISATION DES POLITIQUES  
D'ÉDUCATION EN CÔTE D'IVOIRE ?**

CET ARTICLE ÉCLAIRE LA POLITIQUE SCOLAIRE DU FRONT POPULAIRE IVOIRIEN (FPI) AUX COMMANDES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DEPUIS JANVIER 1999. AVEC DES MESURES INSPIRÉES D'UN ESPRIT DE REVANCHE, CENSÉES REFLÉTER L'ACTION D'UNE « RÉPUBLIQUE DES PROFESSEURS » SUCCÉDANT À CELLE, NON MOINS IMAGINÉE, DES « PLANTEURS », LE RÉGIME GBAGBO DOIT FAIRE FACE À UNE PRÉSENCE MASSIVE D'ENSEIGNANTS ET D'ÉLÈVES RÉFUGIÉS AU SUD DU PAYS, CE QUI AUGURE UNE TERRITORIALISATION DES POLITIQUES D'ÉDUCATION AU MOMENT OÙ LES MOUVEMENTS REBELLES INSTALLENT, AU NORD, DES FORMES D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION SCOLAIRE, POUR L'INSTANT LOCALISÉES ET EMBRYONNAIRES.

**L**es risques d'une année blanche, tant bien que mal écartés en Côte d'Ivoire depuis le précédent créé en 1990, ont ravivé l'attention portée à la question scolaire à la suite du déclenchement de la guerre civile en 2002. Face à l'afflux massif de populations venues du Nord et de l'Ouest ivoirien<sup>1</sup>, le gouvernement actuel, et notamment le ministère de l'Éducation nationale, a pris un train de mesures pour organiser, au sud du pays, des rentrées scolaires destinées aux élèves et enseignants en qualité de « réfugiés rentrés dans la

---

1. L'ouverture d'un deuxième front de combat à l'ouest de la Côte d'Ivoire le 28 novembre 2002 a considérablement accru le déplacement d'élèves venus des zones occupées par les rebelles. À l'heure actuelle, des organisations humanitaires, telle la Croix-Rouge, aident les élèves à regagner la ville où ils étaient scolarisés. Mais nous ne disposons d'aucune donnée sur ces mouvements de retour et pensons qu'ils sont encore très marginaux eu égard aux centaines de milliers d'élèves « déplacés » et victimes du conflit.



République assiégée » et veiller à un retour des conditions normales d'apprentissage. Une première mesure a consisté à décréter, au Sud, une rentrée scolaire extraordinaire le 6 janvier 2003 (en sus de la première rentrée), tandis qu'une autre mesure a décidé quelques mois plus tard, le 24 avril 2003, l'invalidation de l'année scolaire dans l'Ouest, le Centre et le Nord<sup>2</sup>. Au Sud, les rentrées scolaires ont en fait été échelonnées tout au long de l'année au fur et à mesure des arrivants. Elles ont d'abord été assorties d'un discours jetant le discrédit sur la capacité des rebelles à organiser le retour à une vie scolaire normale – le décret relatif à l'« année blanche » dans les zones occupées par les rebelles pris depuis Abidjan le montre suffisamment. Puis le gouvernement Gbagbo s'est ravisé : légitimés comme interlocuteurs politiques auprès de la communauté internationale lors de la signature des accords de Linas-Marcoussis, les rebelles n'ont aucune intention de montrer aux organismes internationaux un quelconque désintérêt pour l'école et ont négocié en ce sens avec eux la validation de l'année scolaire. De plus, malgré une intention manifeste du régime Gbagbo de promouvoir une « République des professeurs », seule une moitié des 11 526 enseignants en service au nord du pays avant le déclenchement du conflit a accepté le recensement proposé par son ministère de tutelle, l'autre moitié encourant le risque d'une suspension de salaire et d'être taxée de rebelle<sup>3</sup>. Tous les enseignants du Nord, réfugiés ou non au Sud, n'ont donc pas rejoint la « Coordination des enseignants déplacés des zones assiégées » (Cedeza), loin s'en faut.

Cette situation où l'école et ses principaux acteurs, en particulier les élèves et les enseignants, deviennent des enjeux capitaux pour asseoir des formes de légitimité revendiquées de part et d'autre d'un territoire divisé donne la mesure de l'emprise de forces politico-militaires ennemies sur la question scolaire. Au moment où le conflit s'enlise<sup>4</sup>, il apparaît difficile de ne pas déplacer le regard sur la politique d'éducation menée depuis Abidjan entre 2000 et 2003, puisque le rayon d'action de cette politique n'est plus national, malgré les intentions d'une reconquête du territoire par le régime Gbagbo. À l'heure actuelle, la politique d'éducation s'effectue selon un mouvement amorcé de territorialisation, c'est du moins le scénario qui semble s'esquisser et dont témoigne l'évolution d'un conflit porteur de formes éclatées d'administration de l'école.

---

#### L'ÉCOLE IVOIRIENNE DES ANNÉES 1990 : BREF APERÇU

##### *Son appropriation syndicale, sociale et politique*

Avant le coup d'État du 24 décembre 1999, au cours des années 1990, la question du devenir de l'école avait largement pénétré le débat public ivoirien, tant pour des raisons syndicales, sociales que politiques. Les enjeux étaient,

il est vrai, de taille. Pour de nombreux syndicats d'instituteurs, d'enseignants ou d'universitaires nouvellement créés en rupture avec ceux inféodés au Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), la participation aux luttes scolaires était en effet synonyme d'un combat destiné à élargir l'espace politique. L'action syndicale d'opposition a en ce sens impulsé un mouvement d'appropriation de l'école par des catégories sociales et professionnelles auparavant tenues à l'écart des prises de décision les concernant. Parmi les mesures dérivées du premier Plan d'ajustement structurel<sup>5</sup> relatif au secteur de l'éducation, le « rattachement<sup>6</sup> » des enseignants à la grille de la fonction publique, en date de 1991, a été la plus significative. Elle a consacré la perte d'un statut d'enseignant, témoigné d'une montée en puissance des bailleurs de fonds dans le secteur de l'éducation et, en contrepartie, révélé l'incapacité de l'État ivoirien à conduire de façon autonome une politique d'éducation. Il n'est pas question, ici, de retracer la chronologie des luttes enseignantes sur cette question du « rattachement », mais plutôt de rappeler la détermination des syndicats à en réclamer l'abrogation tout au long des années 1990, pour l'obtenir enfin du régime Gbagbo, nous verrons à la faveur de quelles circonstances, en 2003<sup>7</sup>.

Les syndicats d'enseignants n'ont pas été les seuls acteurs à se saisir de la question scolaire comme d'une question sociale et politique cruciale. Les élèves et les étudiants ivoiriens, eux aussi mobilisés, ont fait l'apprentissage de la vie politique à l'école du syndicalisme, sur le tas et au moyen de la

---

2. Le décret de cette année blanche a été justifié de la manière suivante : « le désarmement, au mieux des cas, va prendre trois à quatre mois. On ne peut pas organiser une troisième rentrée pour les enfants restés là-bas ». *Le Jour*, 21 mai 2003. « Là-bas » désigne en fait la moitié du territoire de la Côte d'Ivoire.

3. Un journal proche du PDCI a prêté ce propos à Michel Amani Nguessan : « Cette mesure [de recensement] permettra de savoir qui est décédé à la suite de la guerre ou qui est devenu rebelle. On ne peut pas continuer à payer ceux qui se battent contre la Côte d'Ivoire. » Voir *Le Nouveau Réveil*, n° 407, 26 mars 2003.

4. Cet enlisement vient d'une poursuite des « politiques d'affrontement » entre les différentes forces politiques et militaires entrées en conflit depuis plus d'une année. Sur ces politiques, à l'origine d'une « machine infernale des divisions », voir M. Le Pape, « Les politiques d'affrontement en Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, n° 206, été 2003, pp. 29-39.

5. Il s'agit du Plan de valorisation des ressources humaines (PVRH) imposé en 1991 à la suite de l'année blanche de 1990.

6. En 1976, Houphouët-Boigny a décrété le « décrochage » du salaire des enseignants de la grille de la fonction publique. L'avantage ainsi concédé a duré jusqu'en 1991, année où le gouvernement d'Alassane Ouattara a décidé le « rattachement » des salaires.

7. Sur cette question telle qu'elle fut vécue du côté des syndicats après 1991, voir L. Proteau, *Passions scolaires en Côte d'Ivoire. École, État et société*, Paris, Karthala, 2002.



violence. Même des élèves aux parcours protégés, à l'instar de Flora, rencontrée en 2000 au collège catholique de Man<sup>8</sup>, ont adhéré, en paroles ou en actes, aux luttes de la Fédération des étudiants et scolaires de Côte d'Ivoire (Fesci), partie à la conquête des établissements scolaires du pays. C'est dire l'ampleur du mécontentement d'une jeunesse lettrée et urbanisée devenue le fer de lance de la contestation sociale et politique. Cette jeunesse est montée en puissance dans le champ politique ivoirien. Mais, devant cette nouvelle expression politique et syndicale du malaise des jeunes, les gouvernements successifs des années 1990 n'ont eu le plus souvent qu'une réponse : la répression. Faute d'une formation politique suffisante et face à un jeu politique peu à peu ethnicisé, la jeunesse scolarisée et estudiantine ivoirienne, davantage familiarisée au langage de la violence qu'au dialogue, a occupé les franges extrêmes des forces politico-militaires actuellement en conflit.

Les familles des classes populaires mais aussi, et surtout, de la petite et moyenne bourgeoisie urbaine ont vu ainsi se fermer l'accès à un espace socio-politique promotionnel auparavant ouvert sur simple présentation de diplômes ; elles ont en conséquence redoublé d'énergie pour résister à des formes d'exclusion scolaire vécues comme autant de morts symboliques. C'est pourquoi, paradoxalement, l'hypersélectivité de l'école ivoirienne a engendré une intensification des pratiques de scolarisation en milieu urbain, témoignant pour nombre de familles de la volonté d'en être « à tout prix », au besoin – c'est-à-dire souvent – au moyen de stratégies de contournement des normes, de négociation de notes, d'achat de diplômes ou d'une place au collège public. Ce dernier point, autrement dit le « recrutement parallèle<sup>9</sup> », met en jeu les capacités sociales et financières de la famille sans lesquelles un enfant, exclu de l'école secondaire publique pour des résultats insuffisants ou par manque de places, ne parvient plus à poursuivre sa scolarité. Condamné au début des années 1990, le recrutement parallèle, pratique courante des stratégies de scolarisation, n'a cessé de croître pendant la décennie malgré les différentes tentatives de l'interdire. Ses principaux bénéficiaires financiers, les chefs d'établissement, les enseignants et les plus hauts cadres du PDCI, ont entretenu et banalisé ce marché scolaire périphérique pourvoyeur de fonds destinés, entre autres, aux caisses de ce parti.

Parallèlement à l'appropriation syndicale, sociale et politique de l'école, l'offre scolaire s'est modifiée dans le sens d'une expansion inédite des établissements secondaires privés laïcs, à Abidjan et dans les grandes villes de l'intérieur. Fait marquant en Afrique de l'Ouest francophone, ces établissements existaient en Côte d'Ivoire depuis l'indépendance, bien avant leur émergence dans d'autres pays africains au cours des années 1990. Leur présence affirmée au sein de l'espace scolaire est devenue concurrentielle au point d'entraîner

une recomposition des liens scellés entre l'État et l'enseignement privé. En son temps, Houphouët-Boigny avait favorisé le développement des écoles semi-privées, conçues comme des annexes de l'enseignement public et, à ce titre, largement subventionnées. Mais les subsides alloués à l'enseignement privé ont été réduits sous la pression des bailleurs de fonds, et ce qu'il en restait souvent détourné. Compte tenu de l'aggravation de la récession économique, l'État ivoirien a dû réviser à la baisse les modalités financières de son engagement à deux reprises, en 1994 et en 1998. L'école confessionnelle chrétienne, habituée aux largesses d'Houphouët-Boigny<sup>10</sup>, a été la cible de cette politique de retrait de l'État, avec ce que cela comporte en termes de modification de la relation entre le pouvoir politique et les Églises chrétiennes.

*Vous avez dit « excellence » ?*

Les recompositions sociales, syndicales et politiques liées à la question scolaire ont été vécues et interprétées en Côte d'Ivoire au cours des années 1990 sous le paradigme d'une « crise de l'école », un terme popularisé par les médias nationaux. En réalité, le diagnostic de la « crise » traduisait une forte inquiétude des acteurs du système scolaire, à la hauteur de leurs espoirs déçus de mobilité sociale. Dans l'intention de redonner du lustre à l'école ivoirienne et, aussi, de garantir la poursuite de l'aide scolaire internationale, le gouvernement d'Henri Konan Bédié a construit le discours d'une « réhabilitation » de l'école autour d'une vertu jugée cardinale, l'excellence. En conséquence, son ministre de l'Éducation nationale, Pierre Kipré, nommé en décembre 1993, développa la politique de l'excellence scolaire dans un programme mobilisateur aussitôt mis en route, soit deux années avant l'élection présidentielle de 1995. Des priorités telles que la répression des fraudes scolaires, de l'achat de diplômes, du recrutement parallèle et la « remise à zéro » des examens y figuraient.

---

8. Lors d'une mission d'enquête réalisée en Côte d'Ivoire entre octobre 1999 et juin 2000 portant sur l'évolution de l'espace scolaire.

9. En Côte d'Ivoire, le recrutement parallèle désigne une pratique courante consistant à placer un enfant au collège ou au lycée à la suite d'une exclusion ou d'un échec à un examen en échange d'une forte somme d'argent (environ 100 000 francs CFA). Cette pratique remonte au moins aux années 1970 et s'est depuis lors amplifiée. Des ministres de l'Éducation nationale, comme Balla Keita (voir encadré en fin d'article), l'ont encouragée.

10. É. Lanoue, « "Le temps des missionnaires n'est plus !" . Le devenir postcolonial de l'enseignement catholique en Côte d'Ivoire (1958-2000) », *Cahiers d'études africaines*, 169-170, XLIII (1-2), 2003.



Plusieurs événements ont jalonné le combat mené en faveur de l'excellence sous l'impulsion du ministère de l'Éducation nationale. En 1994, la presse ivoirienne d'opposition<sup>11</sup> a accusé le ministre Pierre Kipré d'avoir sciemment procédé au « sabrage » des examens du BEPC et du bac ; de mémoire d'Ivoirien, jamais les taux d'admission n'avaient été aussi faibles : 7,86 % pour le BEPC et 13,51 % pour le bac. La même année, un coup dur fut porté à la Direction des examens et concours (Deco) avec le limogeage d'un de ses principaux responsables, un expert ès écriture de faux diplômes.

Les tenants de la politique de l'excellence scolaire avaient la nostalgie de l'école qu'ils avaient connue au temps où les titres scolaires donnaient accès au marché de l'emploi moderne et à l'appareil politique. Aux yeux des populations, les mesures évoquées – le sabrage des examens, la lutte contre les recrutements parallèles – choquèrent : ces mesures, inspirées d'une idéologie méritocratique, étaient étrangères à leur conception pragmatique du capital scolaire, le moyen d'acquisition du diplôme, honnête ou malhonnête, important moins que son obtention. Vertu impopulaire mais inscrite au programme politique du président Bédié<sup>12</sup>, puis généralisée à l'ensemble des ministères dès 1995, l'excellence, loin de faire recette à l'école durant les années Kipré, traumatisa les Ivoiriens. Le décalage entre le discours vertueux, sa mise en pratique – risquée et politiquement coûteuse – et sa perception négative par les Ivoiriens est allé croissant entre 1993 et 1999, tant et si bien que les principaux partenaires potentiels de Pierre Kipré, des religieux catholiques et protestants directeurs d'écoles prestigieuses, ne crurent pas bon d'adhérer au projet de rendre l'école excellente, la leur l'étant déjà. Sur le plan éducatif, le régime Gbagbo a, au moins en son discours, enterré la valeur de l'excellence.

Au terme de ce bref aperçu de l'école ivoirienne dans les années 1990, deux caractéristiques structurales méritent d'être soulignées : l'hypersélectivité de cette institution et sa faible capacité à attirer vers ses cursus la totalité des enfants scolarisables de Côte d'Ivoire.

---

#### 2000-2003 : LA « RÉPUBLIQUE DES PROFESSEURS »

Aux premiers jours de janvier 2000, le général Gueï constitua un gouvernement de « transition » à la suite d'un coup d'État inédit. Il confia quatre des vingt portefeuilles ministériels à des personnalités du Front populaire ivoirien (FPI) : l'Éducation nationale à Michel Amani Nguessan<sup>13</sup>, l'Enseignement supérieur à Séry Bailly, l'Enseignement professionnel et technique à Léon Emmanuel Monnet, et enfin l'Emploi et la Fonction publique à Hubert Oulaï. Laurent Gbagbo, alors président du FPI, qualifia ces portefeuilles de « ministères sous ajustement structurel<sup>14</sup> » et reprocha au général putschiste de

faire la part belle aux ministres du Rassemblement des républicains (RDR). Ces ministères, notamment celui de l'Éducation nationale, étaient donc des « ministères à problèmes ». L'instabilité politique de l'« année terrible » – l'année 1999-2000, poursuivie en 2001-2002 – et l'entrée en guerre de la Côte d'Ivoire le 16 septembre 2002 n'ont cependant pas conduit à une paralysie des politiques d'éducation. Bien au contraire, l'occasion était donnée au FPI de réaliser des réformes capitales.

*Fin de l'« apartheid salarial »<sup>15</sup> : les « professeurs », base sociale imaginée d'un régime politique*

Aux commandes de ministères, le FPI entendait, fort de ses conquêtes politiques, briser l'image d'un parti incapable de gouverner parce que ne détenant pas la « technologie du pouvoir<sup>16</sup> », ce dont s'était enorgueilli le PDCI pour mieux le combattre lors des élections présidentielles de 1995. Dès son arrivée au pouvoir, en 2000, Laurent Gbagbo a émis le souhait de « rendre à l'école sa vocation sociale » et, plus particulièrement, de réengager le soutien financier de l'État dans les carrières des enseignants – ce qui signifiait en clair l'abrogation de la mesure de « raccrochage<sup>17</sup> » des enseignants à la grille ordinaire de la fonction publique ivoirienne, mesure instaurée en 1991 sous le gouvernement d'Alassane Ouattara. Dans le contexte politique et économique où elle fut prise, la portée de la mesure dite de « décrochage », effective en juin 2003, participe d'une stratégie d'affirmation du FPI en tant que parti au pouvoir. En effet, le « décrochage » a été vécu par les enseignants comme un retour à la normale pour une condition professionnelle mise à mal par les plans d'ajustement structurel de 1991 et 1997 et la guerre.

11. *La Voie* du 20 septembre 1994 qualifie aussi la campagne du ministre menée en faveur de l'excellence scolaire d'« aventure solitaire ». Tout porte à croire que, même contestée, l'aventure de l'excellence fut, au contraire, collective.

12. Discours-programme du chef de l'État, Yamoussoukro, 26 août 1995.

13. Enseignant, ex-leader de la Fesci.

14. *Fraternité Matin*, 11 janvier 2000. L'attribution de ces quatre ministères aux personnalités citées, contestée dans un premier temps, a finalement été acceptée. Entre-temps, le FPI obtint du général Gueï d'autres portefeuilles convoités, en particulier ceux des Mines, de l'Énergie et du Budget.

15. Selon l'expression de la coordination des enseignants « ex-raccrochés » en visite à la Primature. *Fraternité Matin*, le 17 septembre 2001.

16. L'invention de cette expression revient à l'ancien secrétaire du PDCI, Laurent Dona Fologo, lequel l'employa sans retenue au moment des élections présidentielles de 1995.

17. Voir *supra*, note 6.



L'adoption de cette mesure peut être interprétée comme un acte de résistance politique et économique de la part du régime Gbagbo à l'heure où les bailleurs de fonds internationaux et leurs experts<sup>18</sup> font croire à la nécessité d'une réduction de salaire des enseignants. Chez les enseignants et les cadres du PDCI, le « décrochage » a été salué comme un morceau de bravoure politique. Plus profondément, l'ambition de la « refondation nationale » invite à s'interroger sur cette mesure. Elle est en effet portée par un mouvement de retour à la période des grandes décisions d'Houphouët-Boigny relatives aux orientations de la nation ivoirienne. N'oublions pas qu'en 1976 le premier président de la Côte d'Ivoire avait justifié le « décrochage » par l'ivoirisation d'un corps d'enseignants alors principalement composé de non-Ivoiriens, Africains ou Occidentaux. En 2001, sous le régime du président Gbagbo, l'enjeu du « décrochage » apparaît tout autre : il ne s'agit plus d'attirer des Ivoiriens vers la carrière enseignante, mais plutôt de propager l'idée d'une « République des enseignants » succédant à une « République des planteurs ». Attribuer la fondation et la refondation de la République ivoirienne à une catégorie socioprofessionnelle particulière, les « planteurs » ou les « enseignants », tient au mythe de la construction politique d'une nation : tant dans leurs fondements que dans leurs évolutions, ni la I<sup>re</sup> République ni la II<sup>e</sup> République de Côte d'Ivoire ne se résument à l'action d'une catégorie censée fondatrice.

Il faut donc distinguer les bases sociales réelles du régime Gbagbo<sup>19</sup> de ces bases imaginées. Si la II<sup>e</sup> République n'est bien sûr pas celle des professeurs, elle cherche à conquérir un électorat principalement urbain formé de cadres, d'élèves et d'enseignants, ce qui représente un enjeu électoral capital dans la perspective des présidentielles de 2005. La notion de « République des enseignants » qui qualifie la base sociale du régime Gbagbo fait directement écho, sous une forme spontanée et idéologisée, à une transformation sociale d'importance, relativement systématique : l'inscription de plus en plus marquée des classes sociales urbaines dotées en capital scolaire dans le champ politique ivoirien. Même en milieu rural, la figure du jeune « déscolarisé » de retour au village, selon un mouvement migratoire observé depuis plusieurs années<sup>20</sup>, tend à s'imposer devant celles du notable et de l'aîné auparavant centrales dans le jeu politique national. La montée en puissance des classes sociales scolarisées urbaines dans le champ politique ivoirien a donc eu des incidences en milieu rural : de la ville à la campagne, du fait des mouvements migratoires internes, les raisons du mécontentement de jeunes scolarisés aux espoirs de promotion sociale trahis sont identiques ; elles ont néanmoins des effets spécifiques en milieu rural, dans la mesure où elles s'accompagnent de revendications foncières excluant les allogènes et les non-Ivoiriens.



*Vers une rupture d'alliance entre l'État, les Églises et les « fondateurs »*

En 1989, l'État ivoirien a dénoncé la convention le liant aux ordres d'enseignement privés, laïcs et confessionnels avant de réviser les modalités de son engagement en 1994 puis en 1998. Mais, au cours de la décennie 1990, malgré le tarissement des ressources de l'État, jamais le principe d'une aide publique à l'enseignement privé n'a été discuté<sup>21</sup> ; les dirigeants d'écoles chrétiennes et les « fondateurs » d'écoles privées<sup>22</sup> ont ainsi négocié au coup par coup l'attribution de l'aide avec le ministère de l'Éducation nationale, au besoin avec l'appui du chef de la République en personne. Consignée dans les rapports de la Banque mondiale et du FMI, la prévision d'un autofinancement de l'école privée, essentiellement axé sur des frais de scolarité à la charge des parents d'élèves, n'a donc pas trouvé jusqu'ici à se réaliser en Côte d'Ivoire. L'arrivée de Laurent Gbagbo au pouvoir semble lui redonner vie, dans la mesure où sa politique d'éducation tend à faire voler en éclats le cadre politico-religieux au principe des relations entre l'État, les Églises chrétiennes et les fondateurs d'écoles privées.

Ainsi, le ministre de l'Éducation nationale, Michel Amani Nguessan, a-t-il annoncé en septembre 2001 une « réduction considérable et progressive<sup>23</sup> » de l'aide publique au secteur de l'enseignement privé. Pour l'instant, seul le soutien de l'État à la scolarisation des élèves du second cycle du secondaire semble remis en cause. Ce soutien est en effet le plus coûteux puisqu'il s'élève, pour le second cycle, à 140 000 francs CFA<sup>24</sup> par élève scolarisé grâce à l'appui étatique dans une école privée. À l'évidence, le régime actuel cherche à mettre fin à la politique de subvention des écoles privées conventionnées et à utiliser les « dépenses sociales de transfert », comme on appelle les subsides aux écoles privées, pour aider au financement du « décrochage » des enseignants.

18. Par exemple A. Mingat et B. Suchaut, *Les Systèmes éducatifs africains. Une analyse économique comparative*, Bruxelles, Université De Boeck, 2000.

19. Nous renvoyons sur ce point aux travaux de sociologie électorale, notamment C. Bouquet, « Côte d'Ivoire : quatre consultations pour une transition (décembre 1999-mars 2001) », *L'Afrique politique*, 2002.

20. J.-P. Chauveau et K. S. Bobo, « La situation de guerre dans l'arène villageoise. Un exemple dans le Centre-Ouest ivoirien », *Politique africaine*, n° 89, mars 2003, pp. 12-32.

21. Pour un approfondissement de ce thème au cours de la décennie 1990, voir É. Lanoue, « "Le temps des missionnaires n'est plus !" »... , art. cit.

22. Ces derniers sont, le plus souvent, des hommes politiques ou des enseignants, parfois les deux. 23. *Fraternité Matin*, 5 septembre 2001.

24. Soit l'équivalent de 213,50 euros.



La réduction programmée des subventions, pour ne pas dire leur fin effective, traduit une volonté de s'attaquer à un type d'alliances scolaires scellées du temps d'Houphouët-Boigny. En effet, du fait de l'appui financier de l'État, les écoles dites « privées » accueillent traditionnellement les élèves sur décision du ministre de l'Éducation, jouant ainsi un rôle « complémentaire » à l'enseignement public, au point d'en représenter, aux yeux mêmes des Ivoiriens, une extension légitime. En subventionnant les écoles privées laïques et confessionnelles, les gouvernements de la I<sup>re</sup> République étaient parvenus à renforcer un sentiment d'appartenance nationale et de participation à un effort collectif de scolarisation. Ils reconnaissaient ainsi officiellement la contribution des missions chrétiennes à la formation des élites du pays, ces missions dirigeant davantage de lycées que l'enseignement privé laïc, plus investi dans les collèges. Le gouvernement actuel de la II<sup>e</sup> République a donc modifié les alliances politico-scolaires passées dans le sens strict d'un soutien accordé aux écoles publiques. Il considère même la subvention aux écoles privées comme un frein à la construction de nouvelles écoles publiques. Derrière cette renégociation en cours de l'aide publique aux écoles privées se profilent un changement du rôle politique des institutions religieuses et une révision, à terme, de leur terrain d'engagement. Comme l'État, les Églises chrétiennes et protestantes ont vu leur champ d'action scolaire se limiter à la partie sud du pays, leurs écoles étant au jour d'aujourd'hui fermées au nord, là où, pourtant, elles rayonnaient, du fait de leur réputation mais aussi d'une offre scolaire publique moins répandue qu'au sud.

Le terme de retrait n'est guère approprié pour qualifier la tournure nouvelle des relations entre l'État et l'enseignement privé, car le ministère de l'Éducation nationale projette de contrôler davantage les écoles privées, tant sur le plan des contenus d'enseignement que sur celui de la valeur des diplômes ou encore de la régularité des contrats d'embauche des enseignants. Pour l'instant, les stratégies des dirigeants d'écoles laïques et confessionnelles portent sur le règlement d'un passif financier. Ces dirigeants se sont regroupés en ce sens au sein d'un syndicat porteur de revendications communes, sans obtenir toutefois de garanties quant à leur participation future au système scolaire public, ce qui ouvre une période d'incertitude quant à leurs relations, en cours de remodelage, avec l'État. Il est difficile de savoir si localement, au nord du pays, les Églises, depuis longtemps engagées dans le processus de scolarisation, ont eu à négocier la réouverture de leurs écoles avec les mouvements rebelles et leurs milices. Peut-on leur en prêter l'intention ? En tout cas, incapable d'apurer sa dette à l'égard des écoles privées conventionnées, le gouvernement ivoirien a dernièrement fait appel à l'Union européenne pour obtenir des fonds : le devenir de l'enseignement privé tient donc aujourd'hui au fil, fragile, de l'aide extérieure et ne dépend plus de la seule volonté d'État.

*« Libéralisation » du port de l'uniforme : le symbole en question*

La « libéralisation du port de l'uniforme », entendons le libre choix des parents d'acheter ou non une tenue scolaire réglementaire pour leurs enfants, a suscité un vif débat depuis son annonce par Michel Amani Nguessan en septembre 2001. Une coordination des associations de parents d'élèves<sup>25</sup>, partisane résolue du maintien du port de l'uniforme à l'école, fondée à cet effet, a protesté contre ce décret ministériel au motif qu'il « ramènerait la Côte d'Ivoire cinquante ans en arrière, au temps où les élèves venaient à l'école avec un pagne [noué] au cou<sup>26</sup> ». Au fond, ces associations, créées au début des années 1990, à l'exception de celle inféodée au Parti unique (l'Unapeeci), cherchent à sauvegarder un statut social et symbolique de l'élève, dont l'uniforme était le signe, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école. À l'invitation des parents d'élèves, considérons le port de l'uniforme à la lumière du contexte de l'école ivoirienne et non pas, bien évidemment, à partir des pratiques connues sous d'autres cieux, celles de la III<sup>e</sup> République française par exemple. Dans l'esprit des parents d'élèves, le port de l'uniforme concrétise un aspect essentiel de leur stratégie d'éducation en ceci qu'il témoigne, au sein de l'espace public, d'un investissement collectif lié à des espoirs de mobilité sociale. De ce point de vue, l'uniforme distingue l'écolier du paysan, le lettré de l'analphabète, plus qu'il ne vise à neutraliser des différences sociales – même si, chez les élèves, il existe mille et une manières d'évaluer autrui selon la qualité du tissu, l'habileté de la confection et la prestance du port. Dans l'esprit du Front populaire ivoirien (FPI), rendre facultatif le port de l'uniforme à l'école a été conçu comme une mesure parmi d'autres visant à alléger le coût de la scolarisation pour les familles, avec une incidence souhaitée sur l'élargissement de l'accès à l'école.

En dépit des protestations des parents d'élèves, et sans doute de celles des chefs d'établissement ayant conclu des contrats avec les ateliers de confection<sup>27</sup>, Laurent Gbagbo a accéléré en personne l'application de cette mesure, notamment lors de ses visites aux écoles primaires d'Abidjan où des élèves

---

25. Cette coordination regroupe quatre fédérations : l'Union nationale des parents d'élèves et étudiants de Côte d'Ivoire (Unapeeci), l'Association des parents d'élèves et étudiants de Côte d'Ivoire (Apeeci), l'Office des parents d'élèves et étudiants de Côte d'Ivoire (Opeeci) et la Fédération nationale des parents d'élèves catholiques (Fenapec).

26. *Fraternité Matin*, 11 septembre 2001.

27. Il est courant en Côte d'Ivoire de commander un uniforme à un prix avantageux auprès de l'école où l'on vient s'inscrire.



ivoiriens sont pour la première fois entrés sans revêtir leur «kaki» ou leur «bleu-blanc». Il est à noter que, du temps d'Henri Konan Bédié, jamais le ministre de l'Éducation nationale ne sollicitait l'aide du président lors de débats l'opposant aux acteurs du système scolaire. Or, sur cette question de l'uniforme scolaire, Laurent Gbagbo est venu lui-même prêter main forte à son ministre. Cela s'explique. En effet, contre l'avis de parents pourtant influents – certains ont accordé leur confiance au FPI durant les luttes politiques des années 1990 –, la «libéralisation» du port de l'uniforme a réalisé le passage en force d'une mesure plusieurs fois avancée, mais jamais suivie d'effet, lors des grands débats ivoiriens sur la réforme de l'école, que ce soit en 1977 au moment d'une loi d'orientation du système éducatif<sup>28</sup> ou encore en 1993 au moment de la Concertation nationale sur l'école ivoirienne (CNEI). Au caractère distinctif de l'uniforme scolaire, le régime Gbagbo a cherché à substituer la banalité de l'habit civil. Les parents d'élèves ont vu dans cette substitution (pour le moment à caractère non obligatoire) un signe d'éradication du statut d'intellectuel tant convoité, le régime de Laurent Gbagbo touchant ainsi à l'un des fondements dont s'est enorgueillie la nation ivoirienne depuis l'indépendance : aux yeux des parents d'élèves, l'habit civil banalise le processus d'acquisition du statut d'intellectuel en le rendant invisible. Au motif d'être une mesure d'ordre social, allégeant de la sorte le coût de l'éducation, la «libéralisation» du port de l'uniforme participe, à son niveau, d'une politique voulue de «refondation nationale» au cœur de laquelle la manipulation des symboles scolaires apparaît capitale.

---

#### **VERS UNE TERRITORIALISATION DES POLITIQUES D'ÉDUCATION ?**

Le gouvernement a considéré comme de grandes réussites trois mesures effectivement entrées en vigueur : le «décrochage» des enseignants, la «libéralisation» du port de l'uniforme et la réduction des subventions aux écoles privées. Cependant, après deux années d'exercice du pouvoir, le gouvernement de la II<sup>e</sup> République s'est trouvé confronté aux défis suivants : soutenir un effort de guerre face à trois mouvements rebelles, reprendre les «négociations» avec les bailleurs de fonds internationaux (notamment pour valider l'année scolaire 2002-2003), maintenir les institutions d'une «République» dite «assiégée», en priorité l'école. C'est à la lumière d'un faisceau de faits, à prendre comme des conséquences du conflit, que la question de l'école réapparaît aujourd'hui sur la scène du débat public ivoirien et qu'elle concentre des antagonismes politiques au point d'être devenue un enjeu pour les forces politico-militaires adverses et leurs milices. Et ce à double titre : d'abord, l'administration de l'école (organisation des rentrées scolaires, mise en place d'un

apprentissage, validation sous forme d'examens, délivrance des titres) relève d'une autorité qui revendique à travers elle sa légitimité ; ensuite, les élèves et les enseignants constituent des bases sociales et intellectuelles à conquérir pour le régime Gbagbo comme pour les mouvements rebelles. En ce sens, les formes d'administration de l'école telles qu'elles peuvent s'observer au sud et au nord du pays, les unes plus embryonnaires et localisées que les autres, témoignent d'une volonté de conquête de classes sociales montées en puissance dans le champ politique depuis les années 1990. Une volonté de conquête qui est certainement à l'origine d'une territorialisation des politiques d'éducation, un scénario en passe d'être esquissé en Côte d'Ivoire<sup>29</sup>.

Pourtant, les accords de Linas-Marcoussis signés en France le 24 janvier 2003 avaient prescrit la restauration des services publics dans les domaines de la santé et de l'éducation. Mais, depuis, les autorités d'Abidjan et de Bouaké (ville où siège le secrétariat du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire, le MPC, un des trois mouvements rebelles) divergent sur les politiques éducatives à mener, notamment au sujet des calendriers scolaires établis dans les différentes zones du territoire dites « occupées », « libres » ou « à sécuriser ». Le titre de ministre de l'Éducation nationale lui-même est sujet à caution tant les divisions territoriales et politiques continuent de travailler en profondeur les esprits. La frontière séparant un ministère de l'Éducation nationale d'un « ministère-de-l'Enseignement-en-zone-non-occupée » semble ténue du fait, d'une part, des prétentions des rebelles à régir la vie scolaire et, d'autre part, du champ d'action territorial restreint du gouvernement Gbagbo. Quant au « sauvetage » de l'année scolaire 2002-2003, toujours d'actualité en cette fin 2003, il ne constitue pas à long terme l'enjeu principal des politiques d'éducation, quoiqu'en disent l'Unesco, l'Unicef et les parents d'élèves mobilisés non sans raison autour de cette question.

Il faut comprendre que la guerre civile a changé la nature du défi éducatif en Côte d'Ivoire : du point de vue des politiques d'éducation, il ne s'agit plus tant de progresser vers les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) que de gérer

---

28. Cette loi n'a jamais été accompagnée de décrets d'application.

29. Pour penser la préfiguration de ce scénario d'une territorialisation des politiques d'éducation, nous sommes inspiré de la notion d'ordre territorial, à la fois en crise et dépassé selon B. Badie, *in Fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995. Il est frappant de constater combien, dans l'esprit du régime Gbagbo, perdure cette notion d'ordre territorial mis à mal par la guerre et, de ce fait, à reconquérir. L'absence de ligne politique claire et identifiable chez les rebelles, notamment en matière éducative, ne remet pas en cause notre hypothèse principale, celle d'une territorialisation en cours des politiques d'éducation, sans que l'on puisse néanmoins, à l'heure actuelle, présager du contenu de ces politiques.



une situation d'urgence dans l'espoir de (re)créer, plus tard, les conditions favorables à leur relance. Cette relance – a-t-on envie de dire aux bailleurs de fonds – n'interviendra qu'à la condition que soient reconnus prioritaires les objectifs de l'EPT par les Ivoiriens eux-mêmes. Or, l'instabilité politique et la guerre ont interrompu les procédures d'évaluation des politiques éducatives et, surtout, limité l'impact de ces politiques à la portion du territoire sous contrôle des forces dites loyalistes. L'emprise de forces politico-militaires concurrentes sur l'école peut alors être interprétée comme le signe, peut-être durable, d'un mouvement d'inscription territoriale des politiques d'éducation, avec comme enjeu principal la conquête politique des élèves et des enseignants. Davantage qu'un « mouvement », gageons que la territorialisation des politiques d'éducation relève d'un scénario esquissé pour des raisons proprement politiques ; il pourrait être revu et corrigé selon l'évolution du conflit, avant les élections présidentielles prévues pour 2005 ■

Éric Lanoue

Centre d'étude d'Afrique noire (Cean), Bordeaux

Novembre 2003

**Les ministres de l'Éducation nationale en Côte d'Ivoire entre 1957 et 2003  
(avec indication de leurs appartenances politiques autres que PDCI)**

Année	Enseignement primaire	Enseignement secondaire	Enseignement technique et professionnel	Enseignement supérieur et recherche scientifique
1957-1959	Ernest Boka		Alcide Kakou	Ernest Boka
1959-1960	Joachim Boni			Joachim Boni
1960-1962	Joachim Boni			
1962-1963	Alcide Kacou			
1963-1970	Amon Tanoh Lambert			
1970-1971	Lorougnon Guédé			
1971-1972	Félix Houphouët-Boigny			
1972-1981	Pascal Nguessan Dikébié	Paul Akoto Yao	Ange-François Barry Battesti	Lorougnon Guédé
1981-1983				Balla Keita
1983-1986	Balla Keita			
1986-1990	Odette Kouamé	Balla Keita		Alasanne Salif N'Diaye
1990-1993	Vamoussa Bamba			
1993-1993	Saliou Touré			
1993-1996	Pierre Kipré			Saliou Touré
1996-1998			Komenan Zapka	Francis Wodié (PIT)
1998-1999			Dossongui Koné	
1999-1999	Norbert Anney Kablan (septembre-décembre)			Francis Wodié (PIT)
2000-2003	Michel Amani Nguessan (FPI)		Léon Emmanuel Monnet	Sery Bailly
2003 (suite aux accords de Linas-Marcoussis)			Youssouf Soumahoro (MJP)	Fofana Zémogo (RDR)